

MAIRIE
20, rue de Verdun
76160 - SAINT-JACQUES-sur-DARNÉTAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
TREIZE MARS DEUX MILLE QUATORZE
A VINGT HEURES TRENTE

Convocations & affichage le 28 février 2014

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme PIGNAT Danielle, maire
M. CASTRES Jacques, 1^{er} adjoint
M. THILL Jean-Jacques, 2^{ème} adjoint
M. SOWA Marc, 3^{ème} adjoint
M. TONINI Dino, 4^{ème} adjoint
M. LECASSE Yves, 5^{ème} adjoint

Membres : Mme VIGER Nathalie, M. QUESSE Bernard, Mme BLOUIN-YGOU Diane, MM. CINGAL Jacky, TERREUX Bertrand, GERBER Alain, Mme LE ROUX Béatrice, M. HEBERT Reynald, Mme MORVAN Marie-Françoise.

ABSENTS EXCUSÉS : M. VOTTIER Didier

ABSENT : Mme CHAUVET Sylvie

REPRÉSENTÉS : M. VOTTIER par M. TONINI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Diane BLOUIN-YGOU

Madame le maire présente ses remerciements à tous pour le travail accompli sur ces six années, qui ce sont somme toute écoulées assez vite, et souhaite bon courage aux personnes qui se présentent. Trois listes à concourir, c'est la démocratie qui s'exprime.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2013

Ce procès-verbal n'appelant aucune observation de l'assemblée, il est approuvé à l'unanimité.

1 – MODIFICATION RÉGIE DE SPECTACLES

Le conseil municipal lors de sa séance du 26 septembre 2008 a créée une régie de spectacles reprenant les modalités de gestion de l'organisation de spectacles, puis le conseil municipal le 16 juin 2011 a ajouté à cette régie la vente de boissons et alimentation.

La Trésorerie de Darnétal a procédé à une vérification de cette régie au mois de décembre 2013, et signale que la périodicité de versement, de même que le mode de perception ne sont pas précisés. Il convient donc de rajouter à la précédente délibération, de même que sur l'arrêté de création.

Pour mémoire, la délibération fixait un montant moyen de recettes encaissées mensuellement entre 1.221 € et 3.000 €, un cautionnement de 300 €.

Il convient de préciser

- * que la périodicité du versement des pièces justificatives se fera après chaque spectacle en même temps que la remise du versement comptable.
- * que le montant maximum de l'encaisse sera de 300 €
- * que le mode de perception se fera en numéraire, ou par chèque bancaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis à la modification de la délibération portant création de la régie des spectacles selon les modalités citées ci-dessus.

Monsieur SOWA fait remarquer que la Trésorerie met le point sur certains petits détails mais pas sur les impayés communaux.

2 – CLASSES DE DECOUVERTE ECOLE JULES FERRY

Madame le maire présente au conseil municipal la lettre provenant de madame MOTTE directrice de l'école primaire Jules Ferry pour les projets de classe découverte :

- * d'une part de la manche et des îles anglo-normandes du 14 au 18 avril 2014, pour deux classes CE2 et CM1, soit 53 élèves.
- * et d'autre part à Bernières sur Mer du 10 au 12 juin 2014 pour deux classes CP/CE1 et CM1/CM2, soit 42 élèves.

Le projet pédagogique de chaque classe de découverte a été fourni.

Le montant total des séjours (séjour, transport, frais annexes) représentent pour le premier 15.740,00€ et pour le second 7.252,00 €. Les familles participent au coût des voyages.

Le Conseil Général de Seine-Maritime est également sollicité pour une demande de subvention.

La commune doit délibérer pour autoriser l'organisation de ces classes de découverte et pour accepter de reverser à la coopérative scolaire la somme de la subvention accordée par le Conseil Général et qui sera versée sur le compte de la commune.

Madame le maire précise que la participation communale ne paye pas au-delà du coût du séjour (séjour, transport, et frais annexes).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable

- * au versement de la somme de 4.855,20 € à l'école Jules Ferry (soit 136 élèves x 35,70 € montant délibéré en conseil municipal le 19 décembre 2013)

- * au reversement de la subvention du Conseil Général sur le compte de la Coopérative scolaire de Jules Ferry dès réception.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6574 du budget 2014.

3 – MARCHÉ FOURNITURE EN COMBUSTIBLES BOIS DE LA CHAUFFERIE CENTRALE

Madame le maire présente au conseil municipal le résultat de la commission des marchés adaptés qui s'est réunie en mairie le 6 février 2014, afin d'étudier les offres remises pour le marché fourniture en combustibles bois de la chaufferie centrale. Il s'agit d'un marché à bons de commande pour une durée maximale de 4 ans et sur une base de 1760 MWh utile sortie chaudière.

Un pli a été reçu dans les délais et accepté par la commission, le conseil municipal valide cette proposition.

La commission des marchés après consultation des documents administratifs et financiers et selon les critères d'attribution définis (valeur technique 25%, prix des prestations 75%) déclare que l'offre (ENVIRONNEMENT FORETS) est conforme et que le marché peut être attribué. Ainsi a été retenu pour ce marché, la société ENVIRONNEMENT FORETS pour un montant sur la durée maximale du marché de 50.160,00 € HT soit 55.176,00 € TTC.

Monsieur LECASSE : Quelle est l'origine du bois ?

Monsieur CASTRES : Il s'agit de bois du département, une plateforme existe à Bois l'Evêque et la plateforme principale est à Yvetot.

Madame VIGER : Le marché concerne tous les bâtiments connectés ?

Monsieur CASTRES : Oui, la partie bois représente environ 80 %, le reste est de la production gaz.

Monsieur GERBER : Cela est dommage de n'avoir reçu qu'une offre !

Monsieur CASTRES : Le cahier des charges était très précis sur le taux d'humidité, et de ce fait certains ne pouvaient y répondre.

Au vu des critères établis et sur avis de la commission des marchés adaptés, le conseil municipal après en avoir délibéré, par 13 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, MORVAN, LE ROUX, MM. CASTRES, THILL, SOWA, TONINI, LECASSE, TERREUX, CINGAL, GERBER, VOTTIER par procuration, HEBERT), et 3 « ABSTENTIONS » (Mmes VIGER, BLOUIN-YGOU, M. QUESSE),

- décide d'attribuer le marché « Fourniture en combustibles bois de la chaufferie centrale », à la société ENVIRONNEMENT FORETS pour un montant de 50.160,00 € HT (soit 55.176,00 € TTC) sur 4 ans,
- autorise le maire à signer le marché et toutes pièces concernant ce marché.

4 – ENQUÊTE PUBLIQUE – CRÉATION DE TROIS OUVRAGES DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Madame le maire donne lecture au conseil municipal de l'arrêté Préfectoral du 16 janvier 2014 prescrivant l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes (Autorisation + DUP + mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint Jacques sur Darnétal) concernant la création de trois ouvrages de lutte contre les inondations sur le sous bassin versant de l'Avalasse sur les communes de Saint Jacques sur Darnétal et de Roncherolles sur le Vivier.

Monsieur CASTRES précise que cette enquête est en cours du fait que la zone d'implantation de ces ouvrages se trouve en zone boisée et donc classée au plan local d'urbanisme.

La CREA devra procéder au reboisement (même surface).

Madame MORVAN : A quel endroit sera fait le reboisement ?

Madame le maire : Pas forcément sur la commune, ce sera sur le territoire de la CREA.

L'enquête publique se déroule du 11 février au 15 mars 2014.

L'arrêté prévoit « qu'à partir du jour de l'enquête, le conseil municipal des communes précitées est appelé à donner son avis sur le projet susmentionné. Ne pourra être pris en considération que l'avis exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture des registres d'enquête ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la création de trois ouvrages de lutte contre les inondations sur le sous bassin versant de l'Avalasse sur les communes de Saint Jacques sur Darnétal et de Roncherolles sur le Vivier.

5 – DÉNOMINATION CENTRE SOCIOCULTUREL

Madame le maire propose au conseil municipal de dénommer le centre socioculturel « espace Rosalie et Bernard DENEUVE », du nom de la famille ayant fait don du terrain à la commune pour y bâtir un espace dédié à la jeunesse.

Monsieur QUESSE : La donation n'était qu'au nom de Madame.

Madame le maire : Non, sur l'acte, ils sont donateurs tous les deux à raison de chacun une moitié.

Monsieur GERBER demande si le fait de marquer les prénoms est une obligation.

Madame le maire : Les héritiers contactés ont souhaité que cela soit ainsi.

Monsieur CINGAL : Sous quelle forme sera apposée cette dénomination ?

Madame le maire : Une plaque rappelant le respect de ce contrat moral à minima.

Monsieur SOWA précise qu'il a connu Madame DENEUVE sous le prénom de Gabrielle et non de Rosalie !

Madame le maire : Contact sera pris avec les héritiers pour connaître le prénom à apposer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la dénomination du centre socioculturel : « Espace Gabrielle et Bernard DENEUVE » ou « Espace Rosalie et Bernard DENEUVE » en fonction du prénom usuel de Madame.

6 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Suite aux commissions des finances des 17, 20, 25, 26 et 27 février 2014, il est donné lecture à l'assemblée des comptes administratifs 2013 commune et budgets annexes, dressés par Madame le maire.

ETABLISSEMENT PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011 – Charges à caractère général.....	794.792,40
012 – Charges de personnel	1.268.349,99
65 – Autres charges de gestion courante	202.782,49
66 – Charges financières	170.510,51
67 – Charges exceptionnelles	68,00
042 – Opérations d'ordre.....	4.964,04
TOTAL.....	2.441.467,43 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

013 – Atténuation de charges	13.882,61
------------------------------------	-----------

70 – Produits des services	258.407,55
73 – Impôts et taxes.....	1.156.430,00
74 – Dotations et participations.....	678.806,67
75 – Autres produits de gestion courante	469.873,41
77 – Produits exceptionnels.....	96.969,11
042 - Opérations d'ordre	4.764,04
SOUS-TOTAL	2.679.133,39
002 – Excédent de fonctionnement reporté.....	410.182,97
TOTAL.....	3.089.316,36 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

040 - Opérations d'ordre	4.764,04
16 – Emprunts et dettes	346.094,25
20 – Immobilisations incorporelles	4.070,12
204 – Subventions équipements versées	1.850,73
21 – immobilisations corporelles	47.872,79
23 – Immobilisations en cours	3.342.308,82
TOTAL.....	3.746.960,75 €

INVESTISSEMENT RECETTES

040 - Opérations d'ordre	4.964,04
10 – Dotations fonds et réserves	608.295,87
13 – Subventions investissement.....	566.635,86
16 – Emprunts et dettes assimilées.....	2.137.977,78
23 – Immobilisations en cours	18.749,01
SOUS-TOTAL	3.336.622,56
001 – Excédent d'investissement reporté.....	1.868.447,06
TOTAL.....	5.205.069,62 €

Résultat de fonctionnement excédentaire 647.848,93 €

Résultat d'investissement excédentaire 1.458.108,87 €

La section d'investissement est répartie dans les programmes suivants :

	REALISE 2013		RESTES A REALISER 2014	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations non affectées				
16DR	346.094,25	2.137.977,78	21.770,00	39.550,00
040DR	4.764,04	4.964,04		
20DR	5.920,85		65.899,00	
21DR	47.872,79		95.938,00	
23D	281.655,24		92.000,00	
001R		1.868.447,06		
10R		608.295,87		
13R		87.133,95		543.480,00
029 – Salle polyvalente				
20D				
23D	439.933,15		1.010.866,00	
13R	59.937,60	59.937,60		

030 – Centre socioculturel				
20D			4.186,00	
21D			11.265,00	
23D/R	2.620.720,43	18.749,01	1.069.028,00	
13R		419.564,31		
	3.746.960,75	5.205.069,62	2.370.952,00	583.030,00

Et pour les budgets annexes :

SUPÉRETTE

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011	Charges caractère général	6.109,00
65	Autres charges de gestion courante	17.000,00
	TOTAL	23.109,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

75	Autres produits.....	18.020,43
	SOUS-TOTAL	18.020,43
002	Excédent fonctionnement reporté	43.527,84
	TOTAL	61.548,27 €

Résultat de fonctionnement excédentaire 38.439,27 €

CENTRE COMMERCIAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011	Charges caractère général	9.816,20
65	Autres charges de gestion courante	20.000,00
66	Charges financières.....	1,52
67	Charges exceptionnelles	1.808,79
042	Opérations d'ordre	49.080,26
	TOTAL	80.706,77 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

75	Autres produits.....	35.896,83
77	Produits exceptionnels	724,13
042	Opérations d'ordre	48.356,13
	SOUS-TOTAL	84.977,09
002	Excédent fonctionnement reporté	51.178,42
	TOTAL	136.155,51 €

Résultat de fonctionnement excédentaire 55.448,74 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

040	Opérations d'ordre	48.356,13
	TOTAL	48.356,13 €

<u>INVESTISSEMENT RECETTES</u>		
10	Affectation de résultats	20.000,00
040	Opérations d'ordre	49.080,26
	SOUS-TOTAL	69.080,26
001	Excédent investissement	24.010,27
	TOTAL	93.090,53 €

Résultat d'investissement excédentaire 44.734,40 €

Observations :

Monsieur THILL précise que les postes de dépenses les plus importants sont l'énergie, l'alimentation, les locations mobilières, l'entretien des voies et réseaux.

Monsieur CINGAL fait remarquer que le poste entretien de la voirie est nettement inférieur à la prévision budgétaire !

Monsieur CASTRES : Auparavant, une entreprise intervenait, le choix a été fait cette année d'internaliser les réparations.

Madame le maire précise qu'il faut ajouter la location de matériel et le coût du personnel qui se trouvent sur une autre imputation. Avant il y avait une double opération : enrobé à froid puis entreprise (interventions deux fois par an), maintenant nous avons gagné en réactivité.

Madame BLOUIN-YGOU demande le montant reversé par la Caisse d'Allocations Familiales ?

Madame le maire : Il est d'environ 33.000 €.

Madame BLOUIN-YGOU : Cela concerne l'année 2012 ?

Madame le maire : Oui, d'après les données exploitées et à terme échu.

Madame VIGER : Quel est le montant par enfant ?

Madame le maire : La copie du contrat Enfance Jeunesse sera fournie pour tous les détails.

Monsieur TERREUX : Il avait été demandé à la commission de finances une projection sur les années à venir du FCTVA !

Madame le maire : Elle sera transmise.

Madame BLOUIN-YGOU : Il y a toujours des revenus pour les commerces du centre commercial ?

Madame le maire : Ils restent l'épicerie fine, et la fleuriste. La poste est sur un bail de location simple. Depuis un an un syndicat de copropriété est constitué. Il fait l'objet d'un budget annexe.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

L'assemblée est alors placée sous la présidence de Madame Marie-Françoise MORVAN, doyenne du conseil, pendant que Madame PIGNAT, maire, se retire pour lui permettre de délibérer librement.

Après en avoir délibéré

* le compte administratif 2013 « établissement principal », est approuvé par 10 voix « POUR » (Mmes MORVAN, LE ROUX, MM. CASTRES, THILL, SOWA, TONINI, LECASSE, CINGAL, VOTTIER par procuration, HEBERT), 3 voix « CONTRE » (Mmes BLOUIN-YGOU, VIGER, M. TERREUX), et 2 « ABSTENTION » (MM. GERBER, QUESSE).

* le compte administratif 2013 « supérette » est approuvé à l'unanimité.

* le compte administratif 2013 « centre commercial » est approuvé à l'unanimité.

Le vote accompli, Madame PIGNAT est invitée à rejoindre l'assemblée pour poursuivre la séance.

Madame le maire remercie l'assemblée de leur confiance.

7 - APPROBATION COMPTES DE GESTION 2013 DU RECEVEUR : COMMUNE & BUDGETS ANNEXES

Le conseil municipal a approuvé les comptes administratifs dressés par Madame le maire pour la gestion 2013, que ce soit pour le budget principal ou les budgets annexes.

Madame le maire soumet à l'assemblée les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice considéré, que ce soit pour la commune, le centre commercial, la supérette.

Ces comptes reprennent la gestion 2013, les comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état passif ainsi que les restes à recouvrer et les restes à payer pour le même exercice,

Le receveur à repris dans ses écritures le montant de chacun de ces soldes figurant au bilan de l'exercice 2012.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celle de la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

- DÉCLARE que les comptes de gestion 2013 dressés par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

8 - AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2013 : COMMUNE & BUDGETS ANNEXES

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Danielle PIGNAT, maire,

Vu les comptes administratifs 2013,

Considérant qu'une partie de l'excédent d'exploitation peut être transféré à la section d'investissement pour servir aux équipements futurs,

BUDGET PRINCIPAL

DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat du budget principal comme suit :

Excédent de fonctionnement 2013	647.848,93 €
Excédent d'investissement	1.458.108,87 €

Résultat de fonctionnement affecté de la sorte :

Affectation en réserves R1068	329.814,00 €
Report en fonctionnement R002	318.034,93 €
Report en investissement R001	1.458.108,87 €

SUPÉRETTE

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat du budget annexe Supérette comme suit :

Excédent de fonctionnement 2013	38.439,27, €
Pas de besoin de financement général.	

Affecté de la sorte : Report en fonctionnement R002..... 38.439,27 €

CENTRE COMMERCIAL

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat du budget annexe Centre Commercial comme suit :

Excédent de fonctionnement exercice 2013	55.448,74 €
Excédent d'investissement reporté R001	44.734,40 €
Résultat de fonctionnement affecté de la sorte :	
Affectation en réserves R1068	10.266,00 €
Report en fonctionnement R002	45.182,74 €
Report en investissement R001	44.734,40 €

9 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2014

Madame le maire présente au conseil municipal les taux d'imposition et leurs bases actuelles :

Taxe habitation $3.168.000 \times 13.20 \% = 418.176 \text{ €}$
 Taxe foncière (bâti) $2.018.000 \times 29.10 \% = 587.238 \text{ €}$
 Taxe foncière (non-bâti) $74.800 \times 81.53 \% = 60.984 \text{ €}$
 Soit un produit attendu de 1.066.398 €

Les taux s'appliquent aux bases d'imposition fournies par l'Etat, à savoir pour l'année 2014 :

Taxe habitation $3.207.000 \times 13.20 \% = 423.324 \text{ €}$
 Taxe foncière (bâti) $2.066.000 \times 29.10 \% = 601.206 \text{ €}$
 Taxe foncière (non-bâti) $78.800 \times 81.53 \% = 64.246 \text{ €}$
 Soit un produit perçu de 1.088.776 €
 Soit une différence de + 22.378 €.

Madame le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2014, à savoir Taxe habitation 13.20 %, Taxe foncière (bâti) 29.10 %, Taxe foncière (non-bâti) 81.53 % et charge Madame le Maire de signer les documents nécessaires.

10 - BUDGETS PRIMITIFS 2014

Monsieur THILL rapporteur de la commission Finances présente le budget établi et proposé par la commission finances.

ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<u>FONCTIONNEMENT DEPENSES</u>	
011 – Charges à caractère général	867.800,00
012 – Charges de personnel	1.299.870,00
65 – Autres charges de gestion courante	211.300,00
66 – Charges financières	258.660,00
67 – Charges exceptionnelles	1.000,00
022 – Dépenses imprévues	35.000,00
023 – Virement à la section d'investissement	141.415,00
TOTAL	2.815.045,00 €
<u>FONCTIONNEMENT RECETTES</u>	
70 – Produits des services	198.200,00
013 – Atténuation de charges	6.000,00

73 – Impôts et taxes.....	1.119.510,00
74 – Dotations et participations.....	652.200,00
75 – Autres produits de gestion courante.....	461.100,00
77 – Produits exceptionnels.....	60.000,00
SOUS-TOTAL	2.497.010,00
002 – Excédent de fonctionnement reporté.....	318.035,00
TOTAL.....	2.815.045,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

16 – Emprunts et dettes	466.241,00
20 – Immobilisations incorporelles	4.620,00
204 – Subventions équipements versées	67.544,00
21 – Immobilisations corporelles	150.393,00
23 – Immobilisations en cours	4.713.407,00
020 – Dépenses imprévues investissement	59.086,00
TOTAL.....	5.461.291,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

10 – Dotations fonds et réserves	492.262,00
13 – Subventions d'investissement	746.946,00
16 – Emprunts et dettes assimilées.....	2.622.560,00
SOUS-TOTAL	3.861.768,00
021 – Virement de la section de fonctionnement.....	141.415,00
001 – Excédent d'investissement reporté.....	1.458.108,00
TOTAL.....	5.461.291,00 €

La section d'investissement est répartie dans les programmes suivants :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
020D	59.086,00	/
16DR	466.241,00	2.583.000,00
20D	400,00	/
204D	67.544,00	/
21D	139.128,00	/
23D	161.233,00	/
001R		1.458.108,00
10R	/	492.262,00
13R	/	37.669,00
021R	/	141.415,00
<i>029 – Construction salle polyvalente</i>		
23D	3.460.000,00	/
13R		99.860,00
<i>030 – Construction centre Socioculturel</i>		
20D	4.220,00	/
21D	11.265,00 €	/
23D	1.092.174,00 €	/
13R		609.417,00 €
16R		39.560,00 €

Observations :

Monsieur QUESSE demande une précision sur les charges financières qui augmentent de 150 % ?

Monsieur THILL : Il s'agit des charges d'emprunts contractés en 2013, et dont les premiers remboursements ont lieu en 2014.

Monsieur GERBER demande une précision sur le montant d'emprunt prévu en investissement ?

Madame le maire : Des emprunts ont été contractés pour les constructions tout en sachant que cela serait insuffisant. La trésorerie mise de côté par le conseil précédent sera utilisée. Sur le montant de 2.580.000 € de prévu pas plus de 800.000 € seront concrétisés.

Monsieur GERBER : Et dans l'attente du reversement de TVA qui a lieu deux ans après.

Monsieur TERREUX : Il faut se préparer dans l'attente des subventions.

Monsieur QUESSE : L'argent placé n'était pas forcément destiné à la construction de la salle polyvalente, il s'agissait d'une poire pour la soif.

Monsieur GERBER : Pour le programme de la salle polyvalente, on reste sur les 300.000 € de recettes ?

Madame le maire : Il n'y a pas de confirmation exacte des recettes.

SUPERETTE

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011 – Charges à caractère général	34.700,00
022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	3.639,00
65 - Autres charges de gestion courante.....	11.100,00
TOTAL	49.439,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

75 – Autres produits de gestion courante	11.000,00
002 – Excédent antérieur reporté	38.439,00
TOTAL	49.439,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : NEANT

CENTRE COMMERCIAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011 – Charges à caractère général	37.500,00
65 – Autres charges de gestion courante	20.000,00
66 – Charges financières	500,00
67 – Charges exceptionnelles	2.000,00
022 – Dépenses imprévues fonctionnement	6.000,00
023 – Virement section investissement	14.182,00
TOTAL	80.182,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

75 – Autres produits de gestion courante	35.000,00
002 – Excédent de fonctionnement antérieur reporté.....	45.182,00
TOTAL	80.182,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

020 – Dépenses imprévues investissement	5.000,00
23 – Immobilisations	64.182,00
TOTAL	69.182,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

001 – Excédent investissement	44.734,00
021 – Virement de la section de fonctionnement	14.182,00
1068 – Affectation résultat	10.266,00
TOTAL	69.182,00 €

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

Ces différents documents sont soumis au vote de l'assemblée,

Après en avoir délibéré le budget primitif 2014 « établissement principal », est approuvé et adopté dans son ensemble en équilibre par 11 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, MORVAN, LE ROUX, MM. CASTRES, THILL, SOWA, TONINI, LECASSE, CINGAL, VOTTIER par procuration, HEBERT), 5 voix « CONTRE » (Mmes BLOUIN-YGOU, VIGER, MM. GERBER, QUESSE, TERREUX).

Après en avoir délibéré le budget primitif 2014 « supérette » est approuvé et adopté à l'unanimité, dans son ensemble en équilibre.

Après en avoir délibéré le budget primitif 2014 « centre commercial » est approuvé et adopté à l'unanimité, dans son ensemble en équilibre.

POUR INFORMATION

Monsieur TONINI présente tous ses remerciements à la commission culture pour le travail accompli pendant ces six années.

- :- :- :- :- :- :-

Rien ne restant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 22 H 45
Conforme à la publication du 14 mars 2014.